

## PRINCIPES de la STAIMS : Session Thématique de l'AIMS

L'AIMS initie un nouveau format d'organisation et d'animation de ses conférences baptisé STAIMS (Session Thématique de l'AIMS). Ce format s'ajoute aux formats de sessions déjà existants. Il ne s'y substitue pas. Les grands principes d'une STAIMS sont les suivants :

1. L'appel à STAIMS est ouvert chaque année jusqu'à fin février de l'année N pour la conférence de l'année N+1. La sélection des STAIMS est effectuée par le CSP sur la base des propositions reçues. Les propositions de STAIMS doivent être adressées au responsable du CSP, sur la base des **document A et B** ci joints. Sous réserve d'acceptation, l'appel à communication de la STAIMS sera présenté par un représentant de la STAIMS lors de la conférence de l'AIMS de l'année N.
2. L'organisation des STAIMS est sous la responsabilité de ses responsables (2 à 4 personnes) qui choisissent la thématique, le format d'organisation et d'animation de leur session. Les formats horaires et les modalités d'animations pourront variées et sont sous la responsabilité des organisateurs de la STAIMS. Les STAIMS peuvent intégrer des invités, des visites....
3. La STAIMS doit intégrer un appel à contribution ouvert (pas de STAIMS sur la seule base d'invités). Le nombre de contributions attendues est au minimum de 4.
4. Les participants à la STAIMS (responsables, auteurs, invités, contributeurs) paient l'inscription à la conférence de l'AIMS selon les tarifs habituels.
5. Les STAIMS se déroulent en parallèle des sessions habituelles de la conférence (à l'exclusion des sessions plénières), le deuxième ou le troisième jour de la conférence.
6. **Pour les responsables de la STAIMS**, les principes de sélection des communications retenues par les responsables sont les suivants :
  - a. Le papier sélectionné aura reçu deux évaluations positives par le système d'évaluation de l'AIMS.
  - b. Si les responsables considèrent qu'un article ayant reçu deux évaluations positives n'est pas dans le thème de la STAIMS ou si le nombre de papiers est trop important par rapport au format de la STAIMS, les responsables de la STAIMS se réservent le droit de ne pas intégrer le papier dans leur STAIMS. Celui-ci sera alors réintégré dans le cadre des sessions parallèles de l'AIMS. Il n'est en aucun cas rejeté.
  - c. En cas d'arbitrage (papier ayant reçu une évaluation positive et une évaluation négative) les responsables de la STAIMS procèdent à l'arbitrage.
7. **Pour les auteurs**, les principes de soumission à une STAIMS sont les suivants :
  - a. Les articles soumis à une STAIMS doivent répondre au cahier des charges des communications de l'AIMS en matière de format, de langue et de code éthique... (voir appel à communication général de l'AIMS).
  - b. La soumission se fait par le biais de la plateforme de soumission de l'AIMS. L'auteur doit simplement identifier la STAIMS auquel il souhaite soumettre.
  - c. Son papier est évalué par des évaluateurs identifiés par les responsables de la STAIMS selon les mêmes principes et selon la même grille que pour l'évaluation générale.
  - d. Les papiers présentés dans le cadre d'une STAIMS peuvent concourir à l'ensemble des prix de l'AIMS.
  - e. En cas de double évaluation positive : Les responsables de la STAIMS décident soit d'intégrer le papier dans la STAIMS, soit (pour des raisons de positionnement ou d'organisation) de basculer le papier dans le régime général de l'AIMS. TOUT PAPIER ayant reçu une DOUBLE EVALUATION POSITIVE sera accepté à l'AIMS.
  - f. En cas d'évaluation dissonante (1 avis positif et 1 avis négatif) : Le responsables de la STAIMS arbitrent soit par un rejet du papier, soit une intégration du papier dans la STAIMS, soit une réintégration dans le programme général de l'AIMS.
  - g. En cas de double évaluation négative, le papier est rejeté et ne peut pas être présenté dans la STAIMS.

## Document A

### Proposition de STAIMS Conférence AIMS 2015

**STAIMS : [Titre]**

**RESPONSABLES** : Minimum 2 – Maximum 4 responsables. Au moins un membre de l'équipe responsable doit être un chercheur senior (compétences sur la thématique, réputation, garantie d'attractivité). Identifier un Responsable Principal (RP) qui sera plus particulièrement en charge des relations avec les différents conseils de l'AIMS (CA, CSP, CSL). Identifier les responsables sous le format suivant :

**Responsable Principal 1** : Nom, Prénom – Affiliation (Université, Ecole, Laboratoire, Institution, Fonction....) – adresse mel de contact - Courte biographie (100 mots maximum)

**Responsable 2** : Nom, Prénom – Affiliation (Université, Ecole, Laboratoire, Institution, Fonction ....) – Courte biographie (100 mots maximum)

**Responsable 3** : Nom, Prénom – Affiliation (Université, Ecole, Laboratoire, Institution, Fonction ....) – Courte biographie (100 mots maximum)

**Responsable 4** : Nom, Prénom – Affiliation (Université, Ecole, Laboratoire, Institution, Fonction ....) – Courte biographie (100 mots maximum)

**FORMAT de la STAIMS** : La STAIMS peut être conçue sur un format variable (2 à 4 slots de 1h30 ou 2h). Le format pourra être adapté à l'issue du processus de sélection des papiers. Il sera nécessaire que le RP de la STAIMS fasse connaître son choix au CSL (Comité Scientifique Local). Les STAIMS pourront se dérouler, suivant les possibilités du programme, sur des plages horaires consécutives ou disjointes, sur une ou deux journées.

**Description** (150 mots maximum) : Décrire brièvement les principales caractéristiques de la proposition

**Mots clés**: 7 maximum

**Évaluateurs** : Identifier la liste des évaluateurs qui seront sollicités par le CSL pour évaluer les propositions de communications fléchées pour cette STAIMS, selon le format suivant (ordre alphabétique des évaluateurs) :

**Nom, Prénom** – Affiliation– adresse électronique.

.....

Seront examinées les propositions de STAIMS qui respectent le format et les indications mentionnés ci-dessus. Toutes les STAIMS doivent reposer sur un appel à contribution ouvert (pas de STAIMS sur la seule base d'invités). Le nombre de contributions retenues et présentées sera au minimum de 4. Le format d'organisation des STAIMS est laissé à l'appréciation des responsables (session classique de présentations, débats, ateliers « créatifs », visites ....)

Seront privilégiées les propositions de STAIMS qui s'inscrivent dans les champs génériques de l'AIMS (Stratégie, Organisation et Management) et apportent une plus value par rapport à l'appel à communication général de l'AIMS en termes :

- **D'émergence** : nouvelles thématiques ou nouveaux champs d'application des réflexions du Management Stratégique.
- **De transversalité** : thématiques, format d'organisation et d'animation favorisant la transversalité avec d'autres disciplines ou champs spécialisés.
- **De spécialisation** : thématiques, format d'organisation et d'animation favorisant un approfondissement et une focalisation sur certaines dimensions spécifiques (méthodologique, conceptuelle, théorique...)

**Adresser le document à : Véronique PERRET – [veronique.perret@dauphine.fr](mailto:veronique.perret@dauphine.fr)**

**Avant le : 15 Septembre 2014**

**Document B**  
**Appel à communications STAIMS Conférence AIMS 2015**



**STAIMS - APPEL A COMMUNICATIONS**

**XXIV<sup>ème</sup> CONFERENCE DE L'AIMS**

**STAIMS : [TITRE]**

**Responsables (2 min – 4 max)**

---

Prénom, Nom (affiliation), [coordonnées mel](#)

Prénom, Nom (affiliation),

Prénom, Nom (affiliation),

Prénom, Nom (affiliation),

**Mots-clés :** [7 maximum]

**Appel à communications** [1500 mots maximum, hors bibliographie]

---

Description détaillée de la session thématique et des contributions attendues. L'appel à communication peut mentionner également les principes d'organisation, d'animation envisagées (invités, visites...) ; les éventuels débouchés envisagés en termes de diffusion, animation et valorisation de la recherche (ouvrage collectif, numéro spécial de revue, création d'ateliers....).

**Références bibliographiques**

**Adresser le document à : Véronique PERRET – [veronique.perret@dauphine.fr](mailto:veronique.perret@dauphine.fr)**  
**Avant le : 15 Septembre 2014**

## **CALENDRIER d'organisation des Sessions Thématiques de l'AIMS STAIMS 2015**

**15 Septembre 2014** : date de clôture des soumissions des propositions de STAIMS 2015

**Fin Septembre 2014** : Sélection des STAIMS 2015 par le CSP, validation par le CA d'octobre 2014.

**Octobre 2014** : Notification aux responsables de la STAIMS de l'acceptation ou du rejet de la candidature.

**Fin Octobre 2014** : Diffusion de l'appel à communication de la STAIMS, (même date que l'appel à communication général de la conférence).

**Janvier 2015** : Date limite des soumissions des communications STAIMS 2015 (même date que soumission à la conférence générale)

**Avril 2015** : Sélection des papiers définitifs retenus pour la STAIMS par les responsables des STAIMS et transmission au CSL.

**Début Mai 2015** : Etablissement du planning définitif de la STAIMS (format) et transmission au CSL pour intégration dans le programme général de l'AIMS.